



Politique 2022-2023

L'utilisation des cellulaires et des écouteurs

But : Permettre aux élèves d'avoir une meilleure concentration et faire de meilleurs apprentissages sans distraction.

En consultation avec le conseil des élèves, les enseignant(e)s, la direction et le CPAÉ, la politique suivante sera mise en application dans toutes les classes :

****On encourage les élèves de laisser leur cellulaire dans leur casier.****

1. L'enseignant(e) peut permettre aux élèves d'avoir leur cellulaire et leurs écouteurs en salle de classe. Ceux-ci doivent être rangés dans des pochettes au début des cours. L'enseignant(e) avisera les élèves lorsque le cellulaire et les écouteurs seront permis (ex. : période de travail pendant laquelle les élèves peuvent écouter la musique, lorsqu'ils peuvent utiliser leur calculatrice ou encore lorsqu'ils peuvent faire une recherche à Internet).
2. Le cellulaire peut être utilisé comme outil pédagogique pour soutenir l'apprentissage lorsque permis par l'enseignant(e). Cependant, ceci ne doit pas défavoriser les élèves qui n'ont pas de cellulaire.
3. Les élèves doivent avoir une liste de chansons déjà établie pour toute la période pendant laquelle le cellulaire est utilisé, afin d'éviter de perdre du temps à choisir sa musique.

4. Si l'élève utilise son cellulaire sans la permission de l'enseignant(e) pendant le cours, joue des jeux, envoie des textos, regarde des vidéos, etc... :
- La 1^{re} fois, le cellulaire sera confisqué et sera remis à l'élève à la fin de la période.
 - La 2^e fois, le cellulaire sera confisqué et sera remis à l'élève à la fin de la période et un message sera fait au parent (téléphone) par l'enseignant(e).
 - La 3^e fois, le cellulaire sera confisqué et sera envoyé au secrétariat pour le reste de la journée. L'élève pourra le ramasser à 15h30. Si l'enseignant a déjà avisé les parents tel qu'indiqué à l'étape 2, la direction pourra faire un appel aux parents et un plan d'action sera établi.
 - Si l'élève refuse de remettre son cellulaire, la direction sera avisée immédiatement et le cellulaire sera confisqué pour le reste de la journée.

Remarques :

- La directive sera lue et expliquée aux élèves dans chaque cours au début de chaque semestre. La directive sera affichée dans la classe.
- Pour des raisons de sécurité, le cellulaire et les écouteurs ne peuvent pas être utilisés dans les cours de métiers et dans les cours d'éducation physique.
- Cette politique va être révisée annuellement par le conseil des élèves, les enseignant(e)s, la direction et le CPAÉ.
- La promotion d'une bonne écoute pour protéger l'ouïe sera faite.
- Le succès de cette politique repose sur l'engagement des élèves et du personnel.

La direction